

## PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Depuis le 1er janvier 2015, il est possible de procéder au règlement des repas de votre enfant par prélèvement automatique. Si vous êtes intéressés, il vous suffit de remplir dès aujourd'hui le formulaire ci-dessous afin que nos services soient informés de votre demande.

Le montant des repas mensuels de votre enfant sera prélevé le 11 du mois suivant

Retournez ce formulaire accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou postal (RIP) à :

Mairie  
Service Éducation-Jeunesse  
2, rue Laurent Gers  
62223 SAINT LAURENT-BLANGY  
03.21.71.37.37.  
[education.jeunesse@saint-laurent-blangy.fr](mailto:education.jeunesse@saint-laurent-blangy.fr)

-----

**NOM et prénom des enfants concernés**  
**Cocher les jours de cantine de chaque enfant**

<b><u>Enfant 1 :</u></b>	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi
<b><u>Enfant 2 :</u></b>	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi
<b><u>Enfant 3 :</u></b>	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi
<b><u>Enfant 4 :</u></b>	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi

Nom du responsable légal : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

C.P. \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. fixe : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Signature du responsable légal

# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

## Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Commune de Saint-Laurent-Blangy à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune de Saint-Laurent-Blangy.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

**FR53ZZZ661081**

### DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

### DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : Commune de Saint-Laurent-Blangy

Adresse : Rue Laurent Gers

BP 50018

Code postal : 62051

Ville : SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex

Pays : France

**Type de paiement** : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :

Le (     /     /20     ) :

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT)

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

### Rappel :

*En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Commune de Saint-Laurent-Blangy. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Commune de Saint-Laurent-Blangy.*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.